

Responsabilités du chef d'Établissement Recevant du Public

FORMACODE : 42817

OBJECTIFS

Appliquer les obligations réglementaires et responsabilités qui incombent au chef d'établissement en matière de sécurité incendie et de protection du public dans les établissements recevant du public.

Évaluer au quotidien le niveau de sécurité de son établissement et de son public pour sa protection contre l'incendie.

Intégrer les obligations de l'exploitant d'ERP en matière de sécurité incendie et de protection du public.

TYPE DU PUBLIC

Responsables d'établissements recevant du public ou leurs délégataires.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Exposé et exercice. Etudes de cas et partage d'expérience entre les stagiaires.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Exemple de registre de sécurité.

> Moyens humains

Formateur qualifié en sécurité incendie (SSIAP) ou ayant une expérience de management du risque incendie en ERP.

ÉVALUATION

> Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> **Principes généraux de sécurité incendie**

> **Prise de conscience de toutes les situations pouvant compromettre la sécurité dans un ERP**

> **Les particularités de chaque établissement**

> **Maîtrise des risques**

> **Accueil du public**

> **Responsabilités du Chef d'établissement**

> **Fonctionnement des Commissions de sécurité**

> **Autorisations de travaux**

> **Les vérifications réglementaires et leur suivi**

> **Les obligations de formation**

> **Les obligations liées à la maintenance**

FORMATION

- > **Consignes de sécurité**
- > **Plan d'évacuation**
- > **Proposer une organisation de la sécurité incendie au sein de l'établissement**

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Prix : nous consulter.